

Propositions du Groupe de travail « Industrie » sur le fait industriel

30 Mai 2017

Propositions du Groupe de travail « Industrie » sur le fait industriel

Rapporteur

M. Gérard DUHESME

Président du groupe de travail « Industrie »

Contribution n° 2017-07

30 Mai 2017

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu
ou
retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cette contribution a été adoptée par 146 voix pour et 10 abstentions
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 30 mai 2017.

Sommaire

	Pages
I - RAPPORT	5
Introduction	5
1. Une finalité partagée : pérenniser et développer l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes	6
1.1. Définir l'industrie pour cerner l'objectif général que pourrait se donner le CESER sur le thème	6
1.2. Un contexte en forte évolution autour du fait industriel :	7
1.3. Un marqueur culturel et économique fort de l'identité régionale	8
2. Les enjeux et les leviers mobilisables pour le maintien et le développement de l'industrie : privilégier une approche globale	8
3. Créer une section industrie vecteur d'une valeur ajoutée identifiée	11
3.1. Promouvoir auprès du plus grand nombre l'image générique d'une industrie responsable et renforcer l'identité et la culture industrielle propre à la région Auvergne Rhône Alpes.	13
3.2. Analyser les facteurs-clés d'évolution du « fait industriel », identifier les tendances qui s'en dégagent.	13
3.3. Participer au rayonnement national et international de l'industrie de la région Auvergne Rhône Alpes.	14
3.4. Stimuler la réflexion sur les nouvelles organisations du travail et valoriser les parcours de formation professionnelle à mettre en place en Région.	14
Recommandations finales et Conclusions	15
II – PROPOSITION DE VOTE	16
Déclarations des groupes	

I - RAPPORT

Introduction

Le groupe s'est réuni à cinq reprises pour répondre au cahier des charges suivant que lui avait confié le bureau du CESER :

Le fait industriel, l'industrie et les services associés, occupe une place déterminante dans l'économie régionale.

Facteur de création de richesses et d'emplois, il détermine fortement le développement, la prospérité et la dynamique sociale dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, il est un trait d'union naturel dans la nouvelle entité régionale, première région industrielle de France. Le CESER a toujours été très attentif à la situation de l'industrie régionale et à la nécessité d'anticiper les mutations économiques, sociales et sociétales d'un certain nombre de filières extrêmement structurantes des territoires, atouts indéniables mais également pour certaines porteuses de faiblesses.

Le préfet de Région a manifesté son intérêt à la proposition de la présidente que le CESER travaille ces questions, considérant qu'il est un lieu approprié pour évoquer ces problématiques, poser les enjeux et mobiliser l'ensemble des acteurs en vue d'élaborer des pistes de réflexion afin de renforcer à terme la compétitivité des entreprises et des territoires

De plus, l'industrie est un élément central du SRDEII sur lequel le CESER a produit une contribution et est en phase de finalisation de l'avis.

Au CESER, l'industrie est aujourd'hui positionnée au sein de la commission « activités économiques, emplois et innovation ». Egalement la section prospective a produit récemment un rapport sur « l'usine du futur » et certains groupes de travail comme celui sur l'investissement par exemple, abordent ce thème. D'autres commissions « orientation, éducation, formation et parcours professionnels » et « enseignement supérieur et recherche » évoque les questions spécifiques à l'industrie dans leurs travaux.

La question posée au groupe de travail est la suivante : serait-il pertinent d'avoir à terme au CESER une entité de travail dédiée à l'industrie ? Par exemple, faudrait-il créer une section dédiée au fait industriel qui pourrait intégrer des personnalités extérieures, à l'instar du CESER Bretagne qui en plus d'une section « prospective » possède une section « Mer-littoral » ? Quels seraient son périmètre et sa posture par rapport aux entités existantes à l'interne, à l'externe ? Quelle serait la plus-value apportée par cette entité tant en interne qu'en terme de visibilité externe ?

Le groupe étudiera l'opportunité d'une telle création et rendra ses conclusions à la fin mars 2017. La première réunion se tiendra le 14 décembre matin.

Lorsqu'on évoque l'industrie en France, on parle plus volontiers du phénomène de désindustrialisation que d'une activité en phase d'expansion et génératrice d'emplois. Ce thème fait régulièrement l'objet de réflexions et de débats où les tenants d'un déclin inéluctable des activités de production mêlent, ou opposent, leurs voix à ceux qui voient dans les mutations en cours une nouvelle révolution industrielle portée par la vague de « l'industrie » du numérique. Au niveau européen, l'industrie a été au cœur du projet européen dès l'origine et lui a permis d'être le premier exportateur du monde à une période. Le constat d'une absence de politique industrielle partagée dans la période récente s'est traduit par un recul de la place de l'Europe dans l'industrie mondiale et certains appellent à une ambition européenne sur le sujet.

Plus spécifiquement notre région détient un patrimoine industriel de premier plan qui l'a façonnée au fil des siècles et qui – aujourd'hui encore – contribue significativement à sa croissance et à son développement en termes de richesses et d'emplois.

Il convient aussi de souligner la richesse et la variété des activités de production, mais aussi de R&D, qui abondent en région Auvergne Rhône Alpes. Positionnées le plus souvent sur des secteurs à fort potentiel, elles traduisent à l'évidence la vivacité de sa culture entrepreneuriale. On pourrait aussi avancer la notion d'«identité industrielle » sous réserve de garder à l'esprit la disparité territoriale.

Fort de ces constats – à ce stade encore très sommaires - le groupe s'est d'emblée, et intuitivement, accordé sur la pertinence que pourrait revêtir la création d'un cercle de réflexions, voire d'actions, sur le « fait industriel ». Non dans un esprit de « société savante », mais bien dans l'optique de contribuer concrètement à son développement. Mais il convenait alors d'en préciser la finalité, le périmètre étudié, et surtout de démontrer la légitimité du CESER pour en être l'initiateur et l'animateur.

Le rapport du groupe s'organise donc en trois parties.

La première confirmera la finalité partagée de pérennisation et de développement de l'industrie que pourrait se donner le CESER en mettant sur pied une entité particulière. Elle proposera une définition de l'industrie, une analyse de l'évolution de son environnement et les liens étroits qu'elle entretient avec le territoire régional.

La deuxième identifiera le rôle moteur de l'industrie dans la dynamique économique et d'innovation, et proposera une approche globale des enjeux du développement du fait industriel régional et des leviers mobilisables pour y répondre.

La troisième présentera l'avis du groupe sur le fait de créer une entité spécifique au CESER sur l'industrie, la forme retenue et la valeur ajoutée qu'elle apporterait.

1. Une finalité partagée : pérenniser et développer l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes

Si on s'accorde a priori sur la finalité de voir l'industrie dans notre région se pérenniser et se développer, il convient d'en préciser la définition, de la resituer dans sa dynamique d'évolution et de la qualifier dans son cadre régional.

Cette première partie se décomposera en trois points. Le premier consistera à aborder l'objectif général que pourrait se donner le CESER sur le sujet, après avoir défini l'industrie. Le second présentera l'évolution du contexte du fait industriel. Le troisième qualifiera l'industrie dans son environnement régional.

1.1. Définir l'industrie pour cerner l'objectif général que pourrait se donner le CESER sur le thème

Pour le groupe, l'activité industrielle se caractérise avant tout par la production de biens matériels qui en est le noyau dur. Toutefois il convient d'y inclure :

- Tous les services produits par les industriels eux-mêmes
- Les activités de services au service de l'activité industrielle

Par ailleurs, certaines activités qualifiées d'industrielles dans le langage courant (industrie du logiciel, ...) ne peuvent être écartés d'entrée notamment si elles combinent des logiques de standardisation, d'investissement important et d'innovation même s'il convient de distinguer la production, de l'exploitation. Cette définition devrait nous permettre d'identifier :

- les « blocs industriels » que l'on partage au niveau régional, en distinguant les biens impliqués dans la concurrence internationale de ceux qui relèvent d'une production et consommation locale,
- la capacité de mobilisation de l'écosystème et des ressources financières.

Le groupe privilégie donc une approche systémique du champ de la réflexion (l'industrie et ses interactions avec son environnement), sans se laisser enfermer dans le cadre trop restrictif des définitions « sectorisées », comme par exemple celles de l'INSEE.

Pour définir l'objectif que pourrait se donner le CESER, le groupe considère qu'une bonne définition est une définition qui correspond à l'objectif que l'on se donne et il n'y a pas de bonne définition en soi.

Cet objectif pourrait être, en première analyse, de **« contribuer à définir les conditions pour faire prospérer une production matérielle en région, par une réflexion globale sur son environnement matériel et immatériel »**.

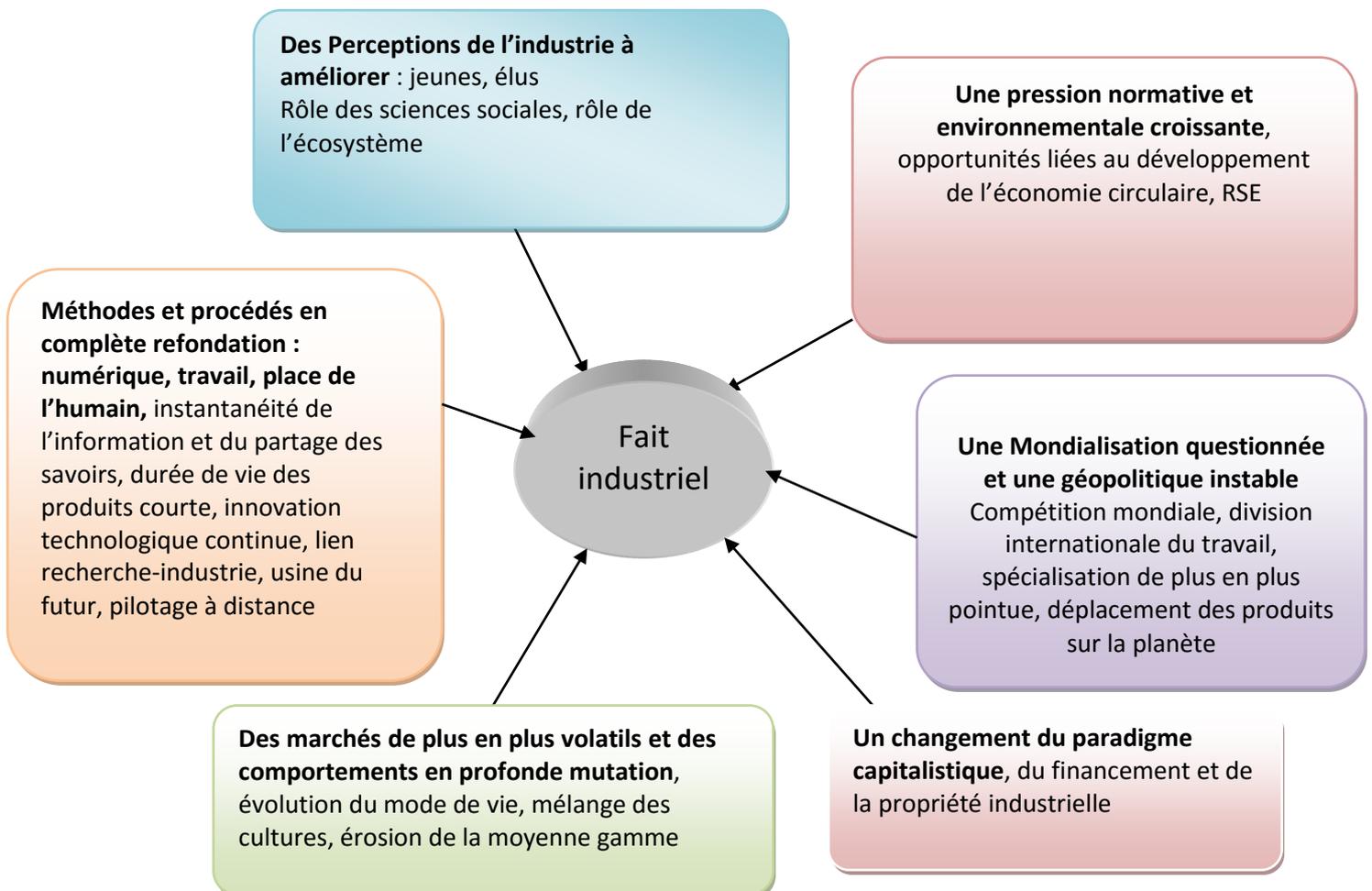
Cela considérant que :

- *L'industrie est un univers mobile, mouvant, évolutif, variable avec le temps, qui génère et/ou intègre de plus en plus de services et qui ne doit pas s'enfermer dans une définition trop restrictive.*
- *La définition doit permettre de répondre à la question pour qui on travaille, tout cela le long d'une chaîne de valeur, dispersée sur les territoires. Il faut distinguer l'essentiel de l'accessoire, la place de chaque élément dans la chaîne de valeur.*

1.2. Un contexte en forte évolution autour du fait industriel :

Mais le cadre une fois posé ne rend que partiellement compte du « fait industriel » qui s'inscrit dans une dynamique permanente sous l'influence de plusieurs facteurs.

Le schéma suivant énonce les principaux éléments de contexte qui influent sur le fait industriel et en modifient donc la nature.



1.3. Un marqueur culturel et économique fort de l'identité régionale

Héritière d'une culture industrielle forte et diversifiée, la région Auvergne Rhône-Alpes est aujourd'hui la 8^{ème} région européenne, avec un PIB supérieur au Portugal, Danemark, Finlande et au Portugal mais inférieur à la Bavière, et à la Lombardie.

La Région possède des atouts dans de nombreux secteurs, huit majeurs : produits métalliques, caoutchouc et plastique, produits électriques et électroniques, fabrication de machines et équipements, industrie chimique, industrie pharmaceutique, fabrication de textiles, industrie agroalimentaire.

La productivité industrielle en valeur est supérieure à la moyenne observée en Europe mais elle reste plus faible que dans les grandes régions industrielles européennes. La taille des entreprises (11,6 salariés en moyenne) est relativement faible par rapport aux régions étrangères notamment allemandes.

La région possède un écosystème d'innovations très riche, composé notamment de 14 pôles de compétitivité ainsi qu'un 15^{ème} pôle en projet autour des métiers de l'énergie et 18 clusters. D'autres secteurs sont importants également : aéronautique, nucléaire. La tradition industrielle de la Région est ancienne : textile, chimie (Lyon) caoutchouc (Clermont-Ferrand, énergie hydroélectrique (Grenoble) et une forte spécificité industrielle de villes plus petites : Cluses, Oyonnax, Roanne, Romans sur Isère, Ambert, Thiers ou Montluçon. Par ailleurs, dans un comparatif récent de 11 métropoles européennes réalisées par l'INSEE et l'agence d'urbanisme de Lyon ¹Lyon devance les autres villes par la part de l'emploi industriel qu'elle représente 12,9 % contre 7,8 % en moyenne.

Toutefois au plan régional si on se compare en termes d'emplois par rapport à la Bavière, au Bade-Wurtemberg et à la Lombardie, le nombre d'emplois industriels est inférieur à ces régions.

La force de la région c'est la diversité.

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle en termes d'emplois de production, c'est aussi la première région de sous-traitance au plan national, on constate toutefois une faible présence de sièges sociaux en région. La région produit beaucoup de connaissances (brevets).

Compte tenu de cette diversité, l'intérêt c'est la dynamique d'évolution des différents secteurs d'où l'intérêt de s'intéresser à l'industrie régionale à partir de thématiques transversales liées aux huit domaines d'excellence repris dans le SRDEII.

Parce qu'elle est un marqueur économique et culturel fort du territoire qui lui a permis de se hisser au premier plan des régions européennes, mais aussi parce qu'elle n'est pas exempte de fragilités, l'activité industrielle de la région Auvergne Rhône Alpes mérite qu'on lui accorde une attention particulière.

D'autant plus que sa diversité lui confère des opportunités multiples. Pour les saisir et les développer, privilégier une approche globale est d'autant plus souhaitable.

2. Les enjeux et les leviers mobilisables pour le maintien et le développement de l'industrie : privilégier une approche globale

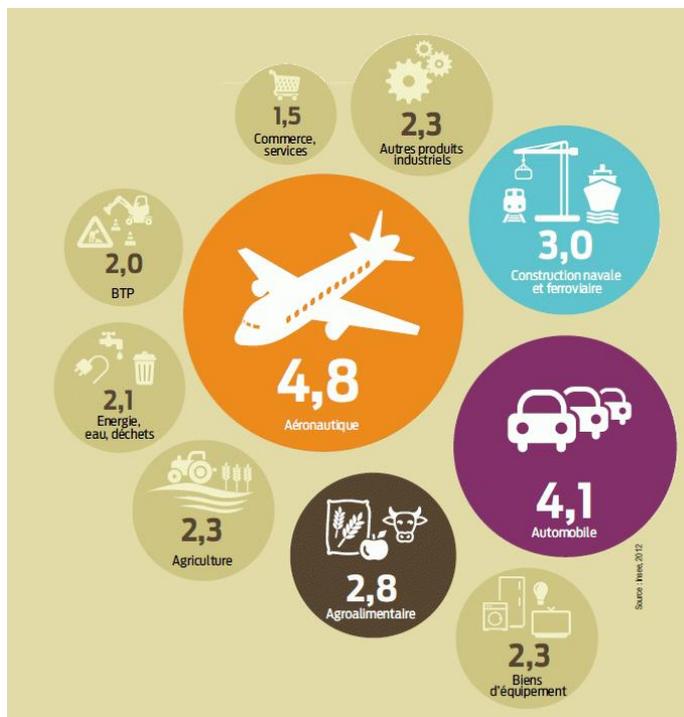
Les enjeux du maintien et du développement de l'industrie pour le territoire régional sont multiples, ils s'inscrivent dans des logiques économiques, sociétales et environnementales. Ils sont tout à la fois liés à des impacts directs qu'à des effets indirects souvent sous-estimés et méconnus.

¹ Sont comparées : Amsterdam, Barcelone, Bruxelles, Copenhague, Hambourg, Leipzig, Manchester, Munich, Stockholm et Turin.

- **La contribution de l'industrie à l'économie nationale : un effet d'entraînement très significatif**

L'effet d'entraînement de l'activité industrielle sur les autres secteurs de l'économie est indiscutable.

A défaut d'étude précise sur son impact dans l'économie régionale, on peut – à titre d'illustration - se référer à une étude de l'INSEE mesurant l'effet amplificateur de l'industrie aéronautique sur les autres secteurs.



[

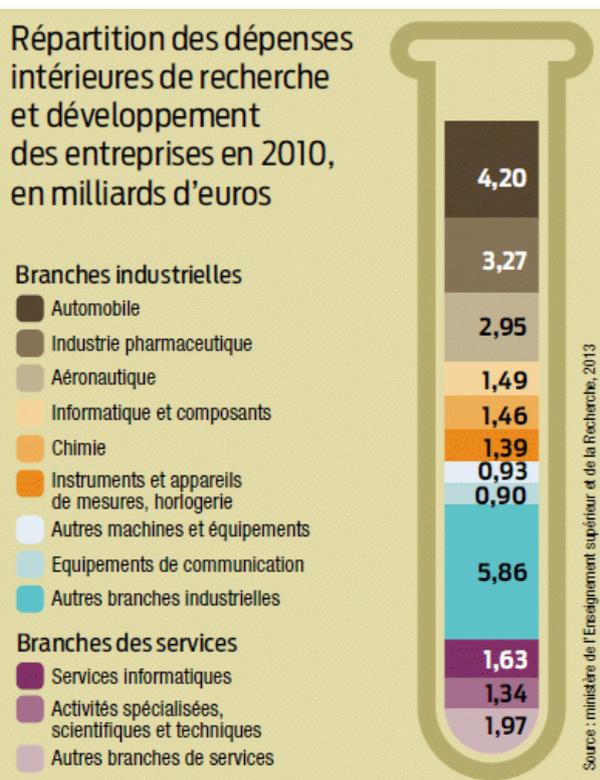
1 unité de valeur produite dans l'aéronautique entraîne 4,8 unités de valeur dans l'économie nationale

Le groupe est par conséquent renforcé dans sa conviction d'approcher le fait industriel de façon systémique, en incluant notamment les interactions avec son environnement économique.

- **L'industrie un agent stimulant fort de la recherche et du développement, un pilier de l'innovation**

Le lien entre R&D, innovation et production industrielle est une autre réalité communément reconnue. Là encore, à défaut de disposer d'observations à l'échelle régionale, on peut se référer à une étude nationale du MESR qui mesure le poids des dépenses de R&D par secteur industriel. Celle-ci montre le rôle fondamental de l'industrie dans ce domaine et son impact sur l'innovation.]

La diversité des secteurs d'activité industrielle de la région peut raisonnablement permettre d'avancer l'hypothèse d'une transposition de ces résultats à l'échelle régionale, avec sans doute des domaines d'excellence en matière d'innovation (par exemple dans les secteurs pharmaceutique, agro-alimentaire ou caoutchouc & plastique).



Compte tenu de ces éléments structurels dont on peut présupposer qu'ils sont relativement plus marqués au niveau régional compte-tenu du poids de l'industrie, de sa nature et de son lien avec le territoire régional. On mesure les enjeux du maintien et du développement du secteur industriel pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Car il est bien réel, le risque de voir s'éloigner les sites industriels des centres de Recherche dont ils se nourrissent, avec comme conséquences le maintien sur le territoire des activités de la R&D considérées « nobles » et à forte valeur ajoutée, et la délocalisation d'activités de production. De ce point de vue, la notion d'« éco-systèmes régionaux d'innovation industrielle » mériterait d'être approfondie en recherchant complémentarité et synergie avec les systèmes plus centralisés de R&D des grands groupes.

- **Des enjeux et des leviers qu'il convient d'approcher globalement par l'économie, le social, l'environnemental et le sociétal**

Mais si l'activité industrielle présente – nous l'avons vu - un effet d'entraînement sur d'autres composantes économiques, c'est certainement par une approche multi-disciplinaire que le CESER serait le plus à même d'en appréhender les enjeux et les leviers d'actions.

Ainsi aux enjeux purement économiques, il conviendrait d'ajouter ceux liés aux domaines social, environnemental et sociétal pour conforter la légitimité du CESER à traiter ce sujet en le plaçant au cœur de son champ de compétences et d'expériences.

En effet l'industrie régionale présente sur chacun de ces points un spectre large d'enjeux qui pour chacun d'entre eux permettent d'identifier des leviers.



Le groupe recommande donc de privilégier une approche globale du fait industriel et de ses perspectives de développement, dans toutes ses dimensions, en s'appuyant sur la capacité du CESER à mobiliser les bonnes compétences pour produire des travaux faisant référence.

3. Créer une section industrie vecteur d'une valeur ajoutée identifiée

L'industrie est une composante économique majeure pour Auvergne-Rhône-Alpes, où le fait industriel est une composante structurante. Il faut donc traiter ce sujet à la hauteur de ce qu'il représente. Le CESER est légitime pour aborder cette question dans une approche globale au sens de l'industrie durable.

Par ailleurs, - au risque de proférer une évidence - il convient de rappeler que l'industrie est une composante inhérente à la nature humaine, mise en œuvre à la fois par - et au service de - toute communauté humaine. Le champ de réflexion ne pourra donc faire l'économie d'une approche anthropologique du fait industriel.

Le groupe considère que, au vu des éléments évoqués précédemment, la thématique de l'industrie nécessite au CESER :

- **Une réflexion à 360°** autour du fait industriel, ce qui suppose une pluralité et une complémentarité de compétences. Elle passe par un mode de fonctionnement en réseau, autant afin de capter les bonnes compétences sur les sujets traités, que pour favoriser la diffusion de messages spécifiques.
- **Une réflexion pérenne** car l'industrie est une spécificité régionale, en mutation permanente, et qui connaît actuellement une phase d'évolution de grande ampleur dont on est loin d'avoir appréhendé tous les aspects. On observera que, dans les commissions ou sections existantes, le CESER « tangente » l'industrie par des approches latérales mais ne l'aborde pas de front. Dans l'immédiat, on ressent le besoin de renforcer les connaissances sur la réalité de l'industrie en région, sous ces différentes facettes. Ceci suppose un état des lieux et un travail d'inventaire, et par la suite un travail d'actualisation, préalables indispensables à toute réflexion prospective.

Le format de la section répond à cette double exigence. Ce qui est visé c'est de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'industrie comme par exemple : des espaces adaptés, des solutions de transports performantes, des services sur mesure, des hommes et des femmes motivés, des formations anticipant les besoins, une dynamique d'innovation, des fournisseurs de proximité, sans oublier naturellement des clients bien ciblés....

On pourrait cependant objecter un risque de concurrence de cette section au sein même de notre assemblée, par exemple avec la section prospective ou la commission n° 1. En réalité, s'il est vrai que la thématique de l'industrie restera régulièrement abordée dans ces instances, elle ne le sera qu'au travers du prisme de leurs compétences respectives. Loin d'être en conflit, cette section devra au contraire être le pôle de convergence et de synthèse des différents travaux sur ce thème. La composition de la future section devra tenir compte de ce point.

On notera en particulier l'importance à accorder à la dimension sociale à l'heure où l'implication du personnel vis-à-vis du phénomène de robotisation est nécessaire pour créer les conditions favorables de développement de l'usine du futur. Dans le même esprit, la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises devra aussi relever du champ de réflexion de la section.

Aussi la finalité ultime de cette section pourrait être de :

« Contribuer, en coopération avec les autres acteurs régionaux, au maintien et au développement d'une activité de production industrielle en Région Auvergne Rhône Alpes dans une approche globale et transverse de son environnement socio-économique ».

Cette finalité pourrait se décliner selon quatre axes² d'où se déduisent les actions associées et les partenaires privilégiés à mobiliser. Le Conseil régional est un partenaire privilégié sur l'ensemble des axes, à ce titre, on pourrait imaginer que pour les actions ou projets de chacun des axes un « correspondant », membre de l'exécutif régional puisse être identifié.

² Chacun d'entre eux pouvant faire l'objet d'un lien étroit avec un Vice-Président de la Région en charge de la thématique

3.1. Promouvoir auprès du plus grand nombre l'image générique d'une industrie responsable et renforcer l'identité et la culture industrielle propre à la région Auvergne Rhône Alpes.

Il s'agira pour cela, d'une part, de corriger la perception traditionnelle, et généralement biaisée, de l'industrie, (« *l'industrie, c'est sale !* ») tout en la replaçant dans la perspective de l'usine du futur et de toutes les formes d'innovation (technologiques, sociales, environnementales, managériales, ...) dont elle résulte, et de responsabilités qu'elle doit aujourd'hui assumer. Les cibles privilégiées seront autant les décideurs et élus impliqués dans les processus de décision que les acteurs du monde socio-éducatif et les jeunes désireux de construire leur avenir. La dimension culturelle de l'industrie doit être entendue comme reliée au tissu industriel vivant de la Région et pas uniquement dans sa dimension patrimoniale et historique.

Mais c'est sans doute vers le plus grand public qu'il faudra aussi s'adresser avec comme principal enjeu l'émergence d'une forme de « solidarité régionale élargie » – et pourquoi pas ? – de fierté, à l'égard du fait industriel.

Modes d'actions possibles :	Partenariats envisageables :
<ul style="list-style-type: none">– Actions de valorisation des initiatives régionales (témoignages, awards, ...);– Participations en support de manifestations spécifiques, afin de donner de la résonance ;– Stimuler et/ou parrainer les initiatives régionales spécifiques (projets industriels, « cité virtuelle de l'industrie », bases d'informations ou de données, ...);	<ul style="list-style-type: none">– Education nationale, Universités et ESR– Chambres consulaires– Conseils de développement– Médias

3.2. Analyser les facteurs-clés d'évolution du « fait industriel », identifier les tendances qui s'en dégagent.

L'enjeu sera ici de capter les opportunités et/ou les risques spécifiques qui apparaissent pour la région Auvergne Rhône Alpes et contribuer à les mettre en visibilité et à susciter les bons débats. Sur ce thème la section pourra jouer, selon le cas, des rôles de lanceur d'alerte ou de révélateur d'opportunités. Mais elle devra aussi se positionner en force de proposition afin d'asseoir sa crédibilité.

Ceci supposera d'entretenir à la fois une compréhension actualisée – synthétique et sans souci d'exhaustivité – des principales tendances d'évolution des modèles constitutifs du fait industriel, l'industrie et son écosystème (production, marché, organisation, social, etc.), mais aussi d'une vision dynamique de la réalité de la situation concrète en région.

La section s'attachera aussi à aborder les sujets dans une approche systémique (filière valeur, filière formation, innovation, R&D, foncier, etc.), mais aussi globale (économique, sociale, environnementale, voire sociétale). Elle observera notamment les mécanismes et les opportunités de relocalisation industrielle à l'échelle régionale.

<p>Modes d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord et indicateurs représentatifs de l'industrie en Auvergne Rhône Alpes - Organisation de tables rondes ; - Newsletter ; - (...) 	<p>Partenariats envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence régionale de développement économique - INSEE - Réseau bancaire et financier - Pôles de compétitivité - Branches professionnelles régionales
--	--

3.3. Participer au rayonnement national et international de l'industrie de la région Auvergne Rhône Alpes.

Cette ambition, fort large dans son libellé, devra toutefois être raisonnablement contenue et ciblée pour être réputée faisable. Elle pourra se traduire par la conception et la mise en œuvre de parcours de découverte profilés et d'accompagnement au networking à l'attention des délégations ou personnalités étrangères amenées à visiter le territoire. Par ailleurs, elle pourra se nourrir des bonnes pratiques observées dans d'autres régions européennes de taille comparable, en particulier la Catalogne, la Lombardie, et le Bade Wurtemberg qui, avec Auvergne-Rhône-Alpes, forment ce qu'il est convenu d'appeler les « quatre moteurs ». Il est également important de mettre en évidence la contribution de la région aux politiques européennes fléchées sur l'industrie et pour lesquelles la collectivité régionale exerce un rôle important dans la gestion des fonds FEDER et FSE susceptibles d'accompagner des projets en lien avec l'industrie.

<p>Modes d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Benchmarkings ; - Organisation de tournées / visites ciblées selon les centres d'intérêt ; - Mise en relation (networking) ; - (...) 	<p>Partenariats envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires - Agence régionale de développement économique - Réseau des conseillers du commerce extérieur - Réseau Diplomatique - Réseau (à créer) au sein des « 4 moteurs »³
---	--

3.4. Stimuler la réflexion sur les nouvelles organisations du travail et valoriser les parcours de formation professionnelle à mettre en place en Région.

L'objectif ici sera bien sûr de répondre aux attentes des entreprises et de stimuler les vocations pour les métiers de l'industrie et de ses périphéries, mais aussi et surtout d'anticiper les mutations industrielles – avec ses conséquences sur l'organisation et les méthodes de travail - qui ne manqueront pas de survenir. Cette réflexion devra naturellement englober l'enseignement supérieur et s'intéresser aux liens avec la recherche.

³ Catalogne, Lombardie, Bad Wurtemberg, Auvergne-Rhône-Alpes

Modes d'actions possibles :	Partenariats envisageables :
<ul style="list-style-type: none"> - Tables rondes ; - Productions intellectuelles : analyses prospectives ; - Promotions d'actions spécifiques en faveur du travail des handicapés (...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rectorat et Education Nationale ; - AGERA - Universités - Recherche - OPCA - Organismes de formation - Pôle emploi

Recommandations finales et Conclusions

Le Groupe confirme sa recommandation de créer une section spécifique « Industrie » pourvue des compétences décrites supra.

Sa composition devra à la fois :

- Refléter la pluralité des sensibilités (économiques, sociales, environnementales) de notre assemblée ;
- Représenter les instances internes (commissions, sections, groupes de travail, ...) susceptibles de traiter du fait industriel ;
- Réunir des personnalités externes d'un niveau nécessaire et suffisant pour concilier expertises complémentaires et disponibilité ;
- Se situer dans une fourchette de 20 à 25 personnes.

En pratique, cette section ne pourra raisonnablement pas être mise sur pied avant le début de la prochaine mandature. De ce point de vue, le groupe recommande de se voir prolongé au second semestre 2017 dans une mission de préfiguration de la création de la section. Cette mesure permettrait d'une part d'éviter un phénomène de démobilitation, mais aussi de commencer un travail de consultation en vue de l'intégration de personnalités extérieures.

Enfin, cette ambition générique devra être assortie d'une posture et d'une stratégie d'influence compatibles avec la raison d'être, mais aussi avec les moyens du CESER. Le constat est qu'il existe une multitude d'acteurs impliqués de près ou de loin dans ces différents sujets, au premier rang desquels les Chambres consulaires et l'Agence régionale de développement économique. Mais la spécificité du CESER réside dans l'approche multisectorielle du fait industriel que lui confère la diversité de ses représentants.

Il s'agira donc moins de poser la section en « champion régional autoproclamé » du développement de l'industrie, que de lui faire acquérir progressivement – autant par la transversalité de ses thèmes de réflexion que par sa capacité à mobiliser les bons acteurs – le statut d'acteur incontournable de toute démarche prospective concernant le fait industriel en région Auvergne-Rhône-Alpes.

II – PROPOSITION DE VOTE

En conséquence :

Il vous est demandé :

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- d'accepter le principe de la création d'une section du CESER Auvergne-Rhône-Alpes dont le domaine de compétences sera le fait industriel, dénommée « section Industrie » à partir du 1^{er} janvier 2018**
- de fixer le nombre de membres de la section à 25 dont 7 personnalités extérieures**
- de solliciter M. le Préfet de Région pour la mise en œuvre de cette section**
- d'accepter le principe de modification du règlement intérieur du CESER Auvergne-Rhône-Alpes avant janvier 2018 en y introduisant un chapitre section Industrie**
- de prolonger le groupe de travail Industrie existant dans une mission de préfiguration jusqu'à la création de la section.**

Bibliographie

BONNET Michel et LAVERGNE Henri, « Rhône-Alpes : en position médiane parmi les principales régions industrielles européennes », *La Lettre Analyses Insee Rhône-Alpes*, septembre 2013, n° 203, 6 p.

CALENDA Carlo, CISTETO-BLANCO Begona, KWIECINSKY Jerzy, MACHNIG Matthias et SIRUGUE Christophe, « L'Europe doit relancer sa politique industrielle », *Les Echos*, 27 février 2017

CFE-CGC, *L'industrie une aventure humaine*, CFE-CGC, 2016, 76 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Appréhender l'environnement économique et concurrentiel de l'industrie : un enjeu majeur pour le développement régional. 2èmes rencontres de la Prospective du CESER Rhône-Alpes avec Gilles Le Blanc, 20-04-2010, Charbonnières-les-Bains*, CESER Rhône-Alpes, 2010, 29 p.

CROZET Matthieu et MILET Emmanuel, « Vers une industrie moins... industrielle ? », *La Lettre du CEPPII*, février 2014, n° 341, 4 p.

DESGOUTTES Simon et BERTRAND Philippe, « Auvergne Rhône-Alpes : un tissu industriel varié », *La Lettre Insee Flash Auvergne*, octobre 2015, n° 15, 2 p.

LAMY Guillaume, « Quelle place pour Lyon en Europe ? », *Lyon Capitale*, février 2017, n° 763, pp. 58-67

SCHWAB Klaus, *La quatrième révolution industrielle*, Dunod, 2017, 207 p.

SEDENO Antonio et DUPRE Alain, « L'industrie rhônalpine, entre désindustrialisation et mutations industrielles », *Insee Analyses*, décembre 2012, n° 184, 6 p.

VELTZ Pierre, « La société hyperindustrielle et ses territoires », *Futuribles*, décembre 2015, n° 409, pp. 5-18

« Cinq questions clés sur l'industrie », *Alternatives économiques*, mai 2012, Hors-série n°93, pp. 10-12

Déclarations des groupes

Intervention de M. Jean CHABBAL, au nom du collège 1

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

L'intérêt de la création, au sein du CESER, d'une section dédiée au fait industriel et intégrant des personnalités extérieures a fait l'objet d'un groupe de travail qui a rapidement reconnu la pertinence pour AURA de cette thématique.

Forte d'une industrie diversifiée AURA est la première région industrielle française en termes d'emploi de production, elle suit la tendance nationale à long terme de baisse de l'activité et de destruction d'emploi industriel. Un nouveau souffle est donc nécessaire pour relancer une activité industrielle dans notre région en tirant profit d'un contexte de mutation accélérée provoquée par la numérisation des activités et l'émergence de nouvelles chaînes de valeur qui remettent en cause les filières traditionnelles. La maîtrise de ces transformations de l'activité industrielle et des nouvelles opportunités nécessite une approche transversale associant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et éducatifs, qui justifie la création d'une section spécifique au CESER.

Le collège 1 souligne que deux des missions proposées adressent des besoins réels à court terme : **promotion auprès du plus grand nombre de l'industrie** et participation au **rayonnement national et international de l'industrie**, ces missions seront conduites en partenariat avec les CCI, l'agence régionale de développement économique...

Les deux autres missions sont tournées vers l'analyse des tendances, des nouvelles organisations du travail et des besoins de formation, il s'agit d'anticiper les mutations afin de proposer des actions au niveau régional. Ici encore le partenariat avec les branches professionnelles, les pôles de compétitivité, et l'enseignement est indispensable.

Cette section devra donc être une force de propositions concrètes, issue de la diversité des conseillers du CESER et complétée par l'expertise de personnalités extérieures. L'enjeu est clair mais ambitieux : il s'agit d'ancrer les entreprises petites et grandes sur nos territoires et métropoles, et d'attirer de nouvelles entreprises dans un contexte de compétition mondiale.

Le collège 1 salue la qualité de la proposition du groupe de travail et votera favorablement cet avis.

Intervention de M. Michel WEILL, au nom de la CFDT

« L'industrie est partout et se porte bien », tel est le titre provocateur de l'article du Monde du 16 mai dernier dans lequel Frédéric Lemaître rend compte du dernier ouvrage de Pierre VELTZ « la société hyperindustrielle », Pierre VELTZ que nous avons accueilli ici l'année dernière.

Je le cite : « même en France, pays prétendument victime de désindustrialisation, la production industrielle a doublé de 1995 à 2015. Simplement grâce aux gains de productivité réalisés le nombre d'heures travaillées a, lui, été divisé par deux ». On pourrait aussi ajouter que ce n'est plus la même industrie et plus dans les mêmes territoires.

Pour Pierre VELTZ l'industrie manufacturière, les services, les entreprises du numérique font partie d'un même ensemble qu'il qualifie de société hyperindustrielle.

Y aurait-il besoin d'un parrainage pour justifier la création au CESER d'un lieu dédié à la réflexion et à l'action sur le fait industriel dans notre région, celui-ci suffirait.

Cette analyse se retrouve bien dans la finalité proposée à la future section « Industrie » dans le rapport du groupe : « Contribuer, en coopération avec les autres acteurs régionaux, au maintien et au développement d'une activité de production industrielle en région Auvergne-Rhône-Alpes dans une approche globale et transverse de son environnement économique ». Nous partageons cette analyse.

Les enjeux sont clairs :

- enjeu de connexion entre les différents éléments de l'économie régionale,
- enjeu d'efficacité de la production industrielle régionale,
- enjeu de développement des territoires,
- enjeu humain enfin en terme d'emploi, de compétence et de sens du travail recouvrant les intérêts partagés des entreprises, des travailleurs, quel que soit leur statut, et des habitants.

Nous partageons également les 4 axes proposés :

- Effort de réflexion et de compréhension à travers l'analyse des facteurs clés d'évolution du fait industriel régional.
- Effort de communication auprès de la population à travers la promotion de l'image d'une industrie responsable et de la culture industrielle propre à la région. Bien sûr il convient que parallèlement à l'effort de communication nous soutenions l'effort pour une industrie toujours plus responsable tant sur le plan économique qu'humain et environnemental. La RSE des entreprises industrielles devra faire partie du champ d'investigation de cette section.
- Participation à la promotion nationale et internationale de la région.
- La CFDT apprécie particulièrement la présence du quatrième axe visant à anticiper les besoins et les conséquences des mutations industrielles sur les hommes et les organisations du travail. C'est une condition de performance des entreprises ; c'est une condition d'engagement des salariés, mais c'est aussi et peut-être surtout une condition pour avancer sur la question de l'emploi.

Au-delà des sages recommandations finales du rapport nous voudrions évoquer un point de vigilance qui nous paraît essentiel. La vision transversale et l'approche globale recommandée pour cette nouvelle section, que nous partageons, nécessitent une coordination et une articulation avec les commissions concernées, aujourd'hui principalement la C1, la C3 et la C6.

Une anticipation et une concertation sur les programmes de travail des unes et des autres sera indispensable. Ce sera un aiguillon pour l'approche transversale à laquelle nous aspirons.

Naturellement, nous approuvons la création d'une section industrie proposée par le groupe de travail.

Intervention de M. Alexandre DUPONT, au nom de la CFE-CGC

L'industrie et notamment l'industrie manufacturière est historiquement inséparable de notre région. Pourtant, dans le paysage industriel des années 90, un nouveau concept s'est peu à peu imposé, celui de l'usine virtuelle. Le fameux « fabless » de Serge Tchuruk, l'entreprise sans usine, est un dogme qui a provoqué des catastrophes industrielles et humaines irrévocables. L'idée que les pays, les plus riches, pourraient se concentrer sur les services et de délaissier la production des biens matériels est devenue obsolète. Le mythe de la société post-industrielle est dépassé, même si la thématique « industrie » est encore trop peu présente dans le débat politique. Pour la CFE-CGC, la multitude des soutiens financiers à l'investissement et à l'innovation doivent avoir pour objectifs la compétitivité, le développement et le maintien de l'activité. Une politique coordonnée de soutien aux filières industrielles, doit être poursuivie en y intégrant aussi les entreprises de sous-traitance industrielle.

En Auvergne Rhône Alpes, l'industrie est un marqueur fort de l'économie car

- Elle possède un écosystème d'innovations très riche
- La diversité des productions est une réelle force.
- Présence dans le territoire, d'entreprises « leader » au niveau mondial.

Pour la CFE-CGC, créer une section « Industrie » a toute sa pertinence et comme le montre la contribution, les 4 axes sont autant de feuilles de route pour les futurs travaux de cette section.

D'autres thèmes seront aussi à développer pour mettre en avant la richesse de l'industrie « auver-rhône-alpine » :

- Faire émerger en lien avec l'industrie locale des coopérations public-privé sur des programmes précis (ex Factolab et Simatlab de Clermont Ferrand)
- Comment redonner de l'appétence aux étudiants pour la production industrielle.
- Redonner une image « propre » à l'industrie face aux problèmes environnementaux.
- Comment aborder les sujets de relocalisations ?

Point d'étape entre aujourd'hui et demain, le CESER Auvergne Rhône Alpes, par la création de cette section, veut réaffirmer que l'industrie est en passe de retrouver la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Un pas est franchi. A la CFE-CGC, nous sommes convaincus que l'industrie a de l'avenir et qu'elle pourra apporter les réponses aux grands défis qui se font jour :

- Le défi social avec un chômage qui diminuera grâce aux nouveaux emplois industriels directs et indirects.
- Le défi environnemental et sociétal avec la prise en compte forte de l'économie circulaire et de RSE.
- Le défi technologique, avec l'arrivée d'une façon différente de fabriquer dans les usines de demain.

Pour conclure, je reprendrai les mots de Gabriel Artero, Président de la Métallurgie CFE-CGC : « **Ensemble, Industrie, nous réécrivons ton nom !** ».

Nous voterons pour le principe de la création d'une section du CESER Auvergne Rhône Alpes dont le domaine de compétences sera le fait industriel, dénommée « section industrielle ».

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bernard LAURENT, au nom de la CFTC

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues,

La CFTC rejoint l'analyse du groupe de travail « Industrie » pour regretter la baisse constante du secteur industriel dont la valeur ajoutée est passée de 25% du PIB en 1970 à seulement 12,6% en 2016, plaçant la France derrière les principaux pays européens.

La région Auvergne-Rhône-Alpes n'échappe pas à ce mouvement même si elle résiste mieux.

Ce mouvement est, entre-autre, explicable par la renonciation à toute ambition de porter une véritable politique industrielle quel que soit le niveau d'intervention : européen, national ou régional. Seules des politiques partielles, le plus souvent décidées dans l'urgence, ont vu le jour, politiques qui ont pu apparaître parfois contradictoires en fonction des objectifs à servir, entre autres exemple : les comités stratégiques de filières ou le Comité Stratégique Prospectif

Comme le rappelle le groupe de travail avec raison, l'industrie reste un secteur pourvoyeur d'emplois, d'innovation et de création de richesses ; dynamiques auxquelles le secteur des services ne saurait seul suffire. Cette position d'avoir une industrie forte a toujours été défendue par la CFTC.

Le développement du numérique montre combien l'industrie que l'on reconnaît parfois comme vieille industrie sert la modernité au lieu que de caractériser le passé. Un regard attentif porté sur l'industrie montre un secteur en forte et rapide mutation.

Le rapport qui nous est proposé dit justement que l'industrie est un marqueur culturel et économique fort de l'identité de notre région. Elle combine heureusement une excellence industrielle, une certaine variété des activités de production et une riche Recherche Développement qui permet d'adapter les structures existantes et/ou de favoriser une montée en gamme des produits pour créer davantage de valeur ajoutée et défendre l'emploi. En outre, contre une certaine pratique passée certes, mais non contre les exigences environnementales du futur, l'industrie pourrait être un acteur majeur des infinis besoins liés à la transition énergétique.

Face aux nombreux défis à relever, économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a raison de promouvoir une approche globale, multidisciplinaire et humaine.

L'évolution très rapide des produits, des méthodes de productions et de managements accroissent le besoin de formations des salariés pour garantir leur employabilité.

En conséquence, la CFTC votera cette initiative du CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

Intervention de M. Stéphane TOURNEUX, au nom de la CGT

La double nécessité de définir et de circonscrire la cible et le terrain, a été le premier objet de travail du groupe qui présente cet avis aujourd'hui : Traiter du « fait industriel » dans « l'anticipation » sera la feuille de route de la section que le CESER se propose de constituer.

Le fait industriel

L'industrie ne disparaît pas en France et encore moins en AURA. Elle se redéfinit et se reconfigure plus vite que les définitions statistiques qui l'identifient. Comme le souligne l'avis, sa place est prépondérante et bien répartie en AURA avec une large diversité de son tissu.

L'industrie est déterminante dans la création de valeur physique dans la Région mais bien au-delà, elle dessine, dans bien des aspects, les conditions d'existence de nos concitoyens. C'est ce que nous avons appelé « fait industriel » et que nous avons défini et schématisé en page 7 du texte.

Le rôle du travail et de l'industrie dans l'émancipation des citoyens et le développement des territoires, dans les mouvements démographiques, dans les rapports sociaux, l'urbanisme, la culture et la société au sens large, sont « le fait industriel ». Il développe les savoirs et met à disposition le progrès.

Les mutations structurantes qui s'annoncent pour l'activité industrielle, imposent de les appréhender toutes avec une démarche transversale car elles sont complémentaires et toutes constitutives du contexte qui point sur l'industrie. La promotion des politiques de projets, les rapports de production transformés, la numérisation, l'économie circulaire indispensable, la financiarisation croissante et le questionnement sociétal incontournable, sont les facteurs de transformation en cours du travail et de la société.

Ces mutations sont du domaine de l'anticipation. Située entre la prospective qui envisage au-delà des horizons et la commission 1 qui travaille sur la terre présente, la section consacrée au « fait industriel en AURA » devra considérer les mutations, identifiées au large, pour y conduire au mieux le navire de l'industrie et son escadre. Il s'agira de développer l'industrie dans l'anticipation des contextes en gardant le cap de l'émancipation sociale et de la préservation de l'environnement naturel.

Comme le dit notre avis en page 10, « l'industrie régionale présente sur chacun de ces points un spectre large d'enjeux qui pour chacun d'entre eux permettent d'identifier des leviers ».

Anticipation et transversalité, donc, qui justifient la section et sa feuille de route.

Les personnalités extérieures qui intégreront la section ainsi que les partenariats sur lesquels la section appuiera ses travaux, devront représenter tous les aspects du « fait industriel ». C'est sur ce point notamment que sera crédibilisé le travail de la future section.

Le choix de celles-ci devra constituer un équilibre entre l'approche économique qui vise à identifier des leviers pour créer un environnement favorable à l'industrie et l'approche sociétale qui entend les questions citoyennes et pose la place de l'humain.

La question industrielle est confrontée aujourd'hui à « l'acceptabilité sociale » de sa production. Sans elle, point de marché. Un des enjeux centraux de l'industrie de demain ne sera pas de « **Faire accepter** » son activité par le corps social mais de la « **rendre acceptable** » pour le corps social. La section aura à prendre cet incontournable critère en considération pour choisir les personnalités extérieures qui travailleront en son sein ; personnalités qui porteront nécessairement la question du travail dans la société.

Cet avis, avec ses recommandations finales et ses conclusions, est le reflet des débats que nous avons eus dans le groupe de travail. Avec les précisions que la CGT a portées dans sa participation au groupe de travail et que nous venons de rappeler, nous considérons que l'ensemble du texte pose les bases d'une mission claire pour la future section du CESER sur « le fait industriel ».

La CGT votera cet avis.

Intervention de M. Jean-Pierre GILQUIN, au nom de FO

En préambule, le groupe Force ouvrière tient à remercier le rapporteur Gérard DUHESME pour l'animation dynamique de ce groupe de travail et les services du CESER pour l'apport d'éléments tout à fait importants sur un dossier plus difficile à aborder qu'il n'y paraît.

Le groupe Force Ouvrière se félicite de la mise en place de ce groupe de travail et a tenu à y prendre toute sa place, dans l'état d'esprit tel que développé dans le paragraphe introductif de ce document à savoir : aller au-delà du constat de la désindustrialisation subie par notre pays et notre région pour trouver les « ressorts » d'un rebond et tenter d'identifier une spécificité pour caractériser Auvergne-Rhône-Alpes.

Le groupe Force Ouvrière partage le schéma du chapitre 1.2 qui résume bien le débat et les échanges, ce qui peut faire sens pour travailler utilement sur cette question. Loin de baigner dans la nostalgie et de s'accrocher au passé le groupe Force Ouvrière tient à souligner la richesse du patrimoine industriel de notre région qui a su capter dans ce vaste espace des activités qui ont marqué fortement l'ensemble des territoires.

La grille d'analyse des forces et faiblesses permet de voir que notre région a vécu des périodes difficiles, que ce soit pour les entreprises confrontées à une compétition insoutenable depuis le tournant de la compétitivité et de la rigueur des années 1980 et pour les salariés qui ont payé un lourd tribut en déclassement, chômage et précarité.

Malgré cela la région a su résister aux chocs de ces crises successives et trouvé sur les territoires de nouvelles opportunités.

De plus, la région soutient la comparaison face à ses voisines européennes. Cela laisse entrevoir un potentiel de rebond par les leviers de la Recherche et développement, de l'innovation et de l'investissement probablement insuffisant à ce jour.

Le groupe Force Ouvrière fait sienne que « la force de la région c'est la diversité » et partage l'analyse de la faiblesse de siège sociaux qui révèle à notre sens un « sous équipement » d'entreprise de taille Intermédiaire sur nos territoires.

Le groupe Force Ouvrière valide pleinement la partie enjeux et les leviers mobilisables et l'approche systémique préconisée qui intègre les interactions avec son environnement économique.

Le groupe Force ouvrière partage la notion d'approche par l'économie, le travail, l'environnement et le sociétal. Sur tous ces points le débat doit l'emporter sur les certitudes les transitions sur les destructions peu créatrices d'emplois comme peuvent l'être les disruptions par exemple.

Cela étant dit, le groupe Force Ouvrière soutient l'idée de la création d'une section industrie vecteur d'une valeur ajoutée identifiée avec une finalité bien cernée : contribuer en coopération avec les autres acteurs régionaux, au maintien et au développement d'une activité de production industrielle en région Auvergne Rhône Alpes dans une approche globale et transverse de son environnement socio-économique.

Le groupe Force Ouvrière situe les trois premiers axes dans le champ du possible et projette le quatrième point dans un champ plus prospectif avec des implications (ou pas) de multiples acteurs confrontés aux changements et à la conduite de ces changements.

Le groupe Force Ouvrière votera favorablement pour ce rapport et ses conclusions.

Intervention de Mme Catherine HAMELIN, au nom de l'UNSA

L'UNSA est attentive aux propositions et recommandations portées par le groupe de travail Industrie sur le fait industriel.

L'audition de personnalités différentes éclairera davantage le groupe quant à la richesse et la diversité des entreprises présentes sur le territoire d'Auvergne Rhône Alpes

Ainsi, il conviendra à la fois de veiller au périmètre de la section Industrie, à l'égalité de la représentation des collèges et de conserver le nécessaire équilibre des collèges au sein de la Conférence des Présidents.

Par conséquent, l'UNSA accepte les mesures proposées tant qu'elles s'inscrivent dans le respect démocratique de chaque entité.

Intervention de M. Michel-Louis PROST, au nom du collège 3 et 4

Madame la Présidente, mes cher(e)s collègues,

Quelle évolution de notre tradition industrielle pouvons-nous souhaiter pour notre région ?

L'industrie est-elle inhérente à un territoire ou une région, dans la prolongation de son histoire ?

Les délocalisations sont-elles irrémédiables ?

Comment concilier les inévitables évolutions des entreprises industrielles telles que la robotisation, la numérisation ou l'internationalisation et une mutation des emplois avec un solde positif ?

Comment l'industrie peut-elle séduire et attirer les jeunes générations ?

Quels liens peut et doit tisser une Industrie avec son territoire d'implantation et avec quels objectifs ?

Comment accroître le niveau d'acceptation des entreprises industrielles par la population ?

Le syndrome NIMBY condamne-t-il toute proximité avec nos villes ?

Comment conjuguer la protection de notre environnement et le développement industriel ?

Quels facteurs clefs de succès faut-il instaurer pour favoriser la prospérité des entreprises industrielles ?

Quel potentiel humain serait le plus propice à une performance prospère et responsable des entreprises ?

Comment la recherche peut-elle mieux irriguer le tissu industriel de la région ?

Quel environnement financier faut-il mettre en place pour que les entreprises industrielles puissent prospérer ?

Quels services support indispensables au fonctionnement industriel faut-il en proximité ?

Devons-nous tout attendre d'une politique industrielle nationale ?

Sous quelle forme et à quelle place une politique locale peut-elle être utile et efficace ?

Nous n'avons pas de réponses toutes faites à ces innombrables questions ...

C'est bien la raison pour laquelle une réflexion organisée explorant tous ces thèmes, et sans doute bien d'autres, serait la bienvenue.

C'est bien pourquoi le CESER serait bien inspiré de se positionner comme un acteur significatif de cette réflexion et être une force de proposition au service de la population de notre Région.

Les champs sont tellement vastes et les enjeux tellement importants que nous approuvons la création de la "section" proposée par Gérard DUHESME et son groupe de travail.

Comme vous le savez, une section permet en effet de s'inscrire dans le temps, sans limitation et d'associer des personnalités extérieures qui, par leurs compétences, enrichissent la réflexion.

Je vous remercie

Le CESER considère que l'industrie est une composante économique majeure pour Auvergne-Rhône-Alpes, où le fait industriel est particulièrement structurant. Il faut donc traiter ce sujet à la hauteur de ce qu'il représente. Le CESER souhaite aborder cette question dans une approche globale au sens de l'industrie durable. Par ailleurs, il considère que l'industrie est une composante inhérente à la nature humaine, mise en œuvre à la fois par - et au service de - toute communauté humaine. Le champ de réflexion ne pourra donc faire l'économie d'une approche anthropologique du fait industriel.

Le groupe considère que, au vu des éléments évoqués précédemment, la thématique de l'industrie nécessite :

- **une réflexion à 360°** autour du fait industriel, ce qui suppose une pluralité et une complémentarité de compétences
- **une réflexion pérenne** car l'industrie est une spécificité régionale, en mutation permanente, et qui connaît actuellement une phase d'évolution de grande ampleur dont on est loin d'avoir appréhendé tous les aspects

Le format de la section répond à cette double exigence. Ce qui est visé c'est de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'industrie comme par exemple : des espaces adaptés, des solutions de transports performantes, des services sur mesure, des hommes et des femmes motivés, des formations anticipant les besoins, une dynamique d'innovation, des fournisseurs de proximité, sans oublier naturellement des clients bien ciblés....

On notera en particulier l'importance à accorder à la dimension sociale à l'heure où l'implication du personnel vis-à-vis du phénomène de robotisation est nécessaire pour créer les conditions favorables de développement de l'usine du futur. Dans le même esprit, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises devra aussi relever du champ de réflexion de la section.

**INDUSTRIE • ATTRACTIVITE REGIONALE • INNOVATION •
PRODUCTION INDUSTRIELLE • CESER •
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser